

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
25/06/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01115P0100

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Herblay (95)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération le Parisis

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Yannick Boëdec - Président

RCS / SIRET

1214191151010115121110101012191

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45	Terrain permettant l'accueil de 25 caravanes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (approuvé en mars 2011), le projet consiste à aménager un terrain d'environ 5 000 m² à Herblay visant à accueillir 25 caravanes. Il comprend la création d'emplacements de caravanes desservis par une voirie et la construction d'un local d'accueil et de 5 bâtiments destinés à l'installation des sanitaires et des locaux techniques.

4.2 Objectifs du projet

La Communauté d'agglomération le Parisis ayant acquis la compétence pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, en réalise une de 25 places à Herblay (95) afin de répondre aux besoins de l'agglomération.

Cette aire d'accueil aura notamment pour objectifs :

- une meilleure prise en compte du processus de sédentarisation, qui correspond à une réalité sociale et une volonté des familles sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise
- une articulation forte entre création / gestion des aires et la dimension sociale d'insertion, en particulier au travers des éléments essentiels que constituent la scolarisation des enfants, la santé, l'accès aux activités économiques et l'accès aux droits, avec un nécessaire renforcement des fonctions de médiation et d'accompagnement

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement de l'aire d'accueil à Herblay porte sur un terrain d'environ 5 000 m² il comprend :

- la réalisation de 9 emplacements pour accueillir au maximum 25 caravanes
- la création d'une voirie sur une surface de 1 040 m²
- la construction d'un bâtiment d'accueil et de 5 bâtiments comprenant sanitaires et locaux techniques
- la création d'espaces verts avec un front paysager autour de l'aire ainsi que des espaces intérieurs empêchant l'installation de caravanes en dehors des emplacements dédiés

L'implantation retenue est située en zone urbaine desservie par tous les réseaux d'alimentation (électricité, gaz, eau potable et téléphone)

Le démarrage des travaux est prévu en 2017 ; la livraison de l'aire est programmée en 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Communauté d'agglomération le Parisis sera propriétaire de l'aire. Un prestataire extérieur en assurera la gestion au quotidien.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme

Permis de construire

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale de l'aire d'accueil	4 960 m ²
Surface des emplacements caravanes (dont 1 PMR)	1 980 m ²
Surface de la voirie pour la desserte des emplacements	1 040 m ²
Surface des bâtiments (bâtiment d'accueil + locaux sanitaires et électriques)	200 m ²
Surface des espaces verts	1 550 m ²
Surface du parking visiteurs (3 places dont 1 PMR)	75 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Lavoisier
95220 Herblay
Long. : 2°09'51"E
Lat. : 49°00'27"N

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 09' 51" E Lat. 49 ° 00' 27" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'aire d'accueil de la commune d'Herblay s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain où se situe la future aire d'accueil est constitué d'une partie boisée (3 600m² environ), d'une strate herbacée (950 m² environ) et d'un talus herboré (450 m² environ)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme approuvé le 22 juin 2006, modifié le 12 février 2015 et mis à jour le 14 août 2014.

Le projet se situe en zone UE du PLU, zone à caractère économique.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville est couverte par : - la zone D du PEB Charles de Gaulle (approuvé le 03 juillet 2007) - le PPBE de la Communauté d'agglomération (en cours d'élaboration) Le secteur du projet est concerné par ces 2 plans.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville est couverte par le PPRI (approuvé le 03 novembre 1999) mais le secteur du projet n'est pas concerné.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet se situe à quelques mètres d'une casse automobile. Une étude de pollutions des sols sera réalisée.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ? <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus des 2/3 du terrain destiné au projet est boisé.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus de 2/3 du terrain destiné au projet est boisé.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	25 caravanes au maximum seront présentes sur le site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des luminaires seront installés aux emplacements caravanes et leur voirie de desserte.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seuls quelques émissions de CO2 seront diffusées par les voitures le temps de l'installation des caravanes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le traitement des eaux usées et pluviales se fera selon un mode séparatif.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents seront évacués via le réseau des eaux usées. Les déchets (ordures ménagères) seront ramassés par le service de collecte du syndicat Tri-action</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet qui s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental d'habitat et d'accueil des gens du voyage du Val d'Oise, permettra d'accueillir au maximum 25 caravanes.

L'opération consiste donc à réaliser une aire d'accueil sur un terrain d'environ 5 000 m² qui bénéficie déjà de tous les réseaux.

Ce terrain se situe au sein d'une zone à caractère économique, à proximité d'un garage et d'une casse automobile. Le bois présent sur une surface d'environ 3 600 m² est en mauvais état.

Dans ce contexte, l'impact est donc limité en terme de modification des milieux naturels.

L'aménagement de l'aire, ses espaces intérieurs et son insertion dans l'environnement sont essentiels dans la réalisation de ce projet. Ainsi, le volet paysager est important, il prévoit notamment la création d'un front paysager entourant l'aire, d'espaces verts intérieurs et du maintien en bordure de l'aire de la partie boisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Complément au formulaire de cas par cas - Notice globale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Beaumont

le,

19/06/2015

Signature

Le Président



Y. Boëdec



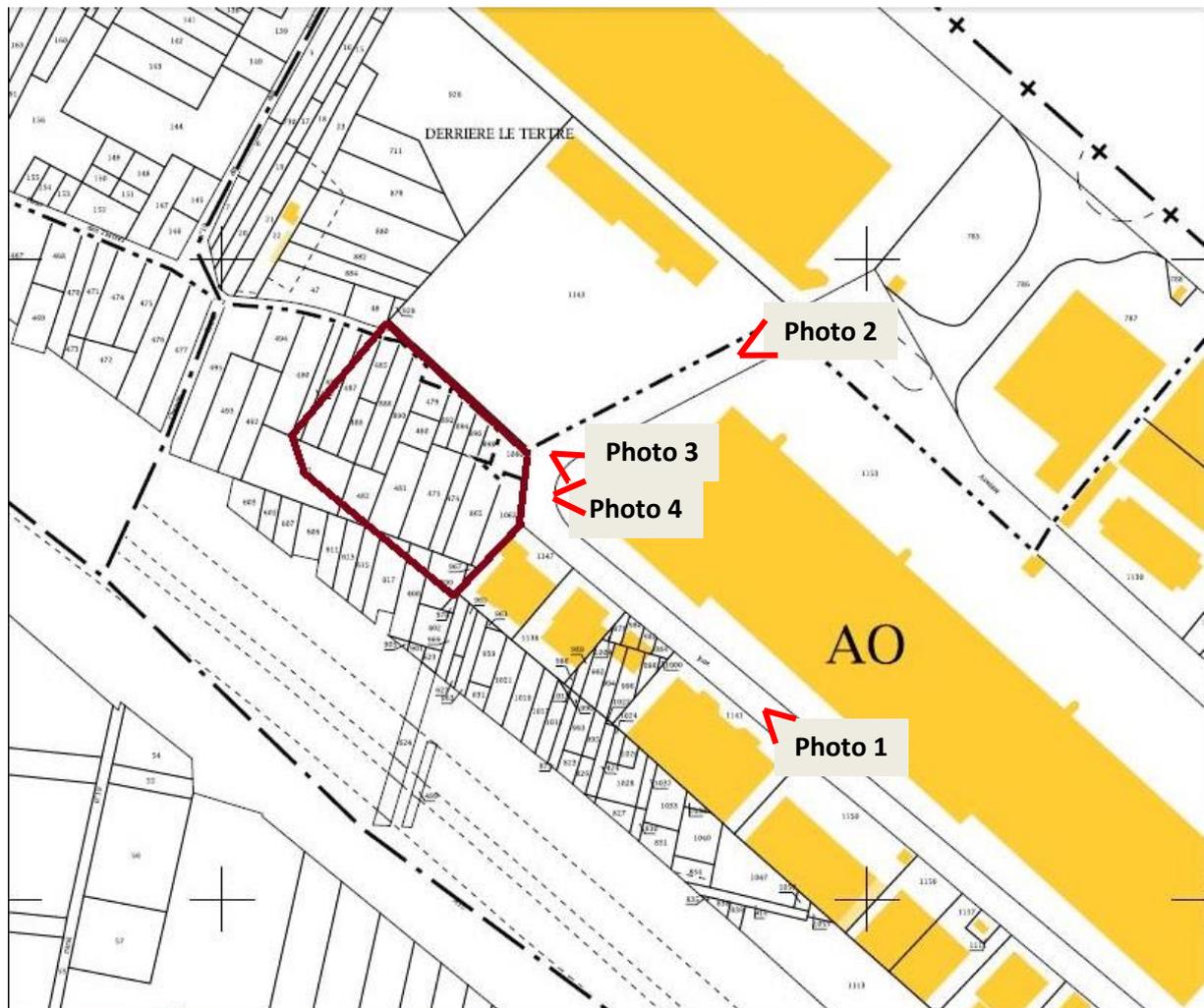
Annexe 2 : Plan de situation



Echelle 1 : 27,084
0 500 m

Annexe 3

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Environnement lointain



Photo 1 : Rue Lavoisier



Photo 2 : Rue Lavoisier

Environnement proche



Photo 3 : Chemin des Tartres



Photo 4 : Terrain du projet – Rue Lavoisier



- Légende :**
-  Servitude d'utilité publique ERDF
 -  Espace vert
 -  Périmètre de l'aire

Aire : 4.957 m²
 25 emplacements dont 1 P.M.R.
 accolé au bâtiment d'accueil.

Espace vert : 1.665 m²

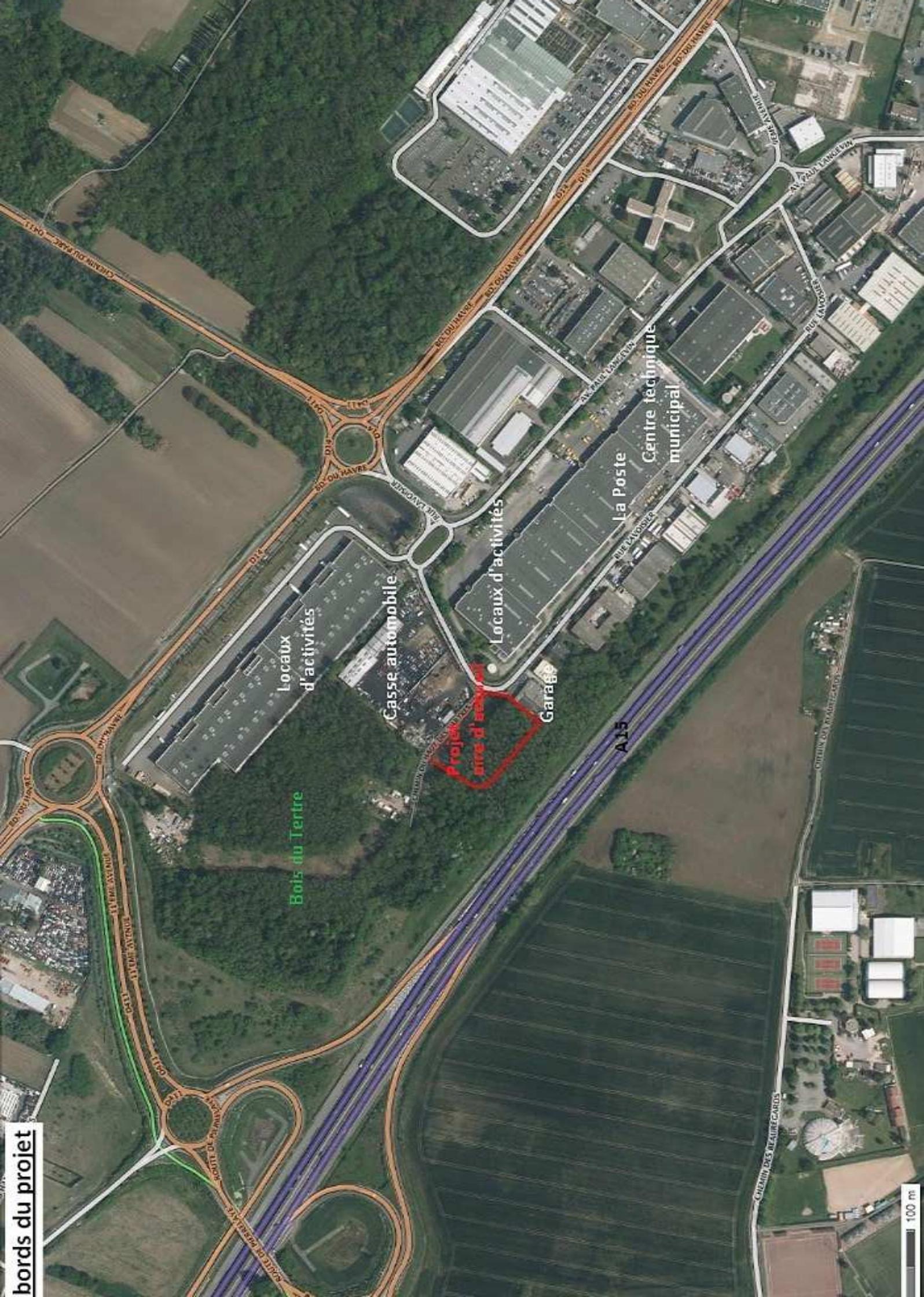


Aire d'accueil
 Gens du Voyage



Sente du haut des tartres
 Plan d'aménagement

bords du projet



Locaux d'activités

Casse automobile

Locaux d'activités

Garage

La Poste

Centre technique municipal

Bois du Tentre

A15

100 m